



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 25713

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les attentes des producteurs de lait du département de l'Aube. Ils demandent en effet un minimum de 40 centimes d'euros par litre de lait, ce qu'ils considèrent comme un prix juste et rémunérateur couvrant leur coût de production et leur permettant de faire vivre dignement leur famille au quotidien. Ils souhaitent également que le pluralisme syndical soit effectif au sein de l'interprofession en conservant le vote à l'unanimité. Enfin, ils proposent la mise en oeuvre de la journée mondiale du lait. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La conjoncture des marchés laitiers a été inédite en 2007. Les cours des produits industriels laitiers, beurre et poudres de lait, ont atteint des niveaux historiquement hauts en raison d'une offre de lait limitée, en particulier par les principaux fournisseurs mondiaux, l'Océanie et l'Union européenne, face à une demande en produits laitiers dynamique. Cependant, les cours des produits industriels laitiers ont fortement baissé depuis le début de l'année, du fait de nouvelles disponibilités en matière première liées à la saisonnalité de la production laitière. Reflet de l'amélioration des marchés depuis mi-2006, le prix du lait payé aux producteurs par les transformateurs est en hausse depuis le début de l'année 2007. En cumul sur l'année 2007, le prix moyen est en hausse de près de 8 % par rapport à 2006 et sur les cinq premiers mois de l'année 2008, une nouvelle hausse de près de 35 % est constatée. Ainsi, depuis le mois de juillet 2007, le prix du lait moyen payé aux producteurs a dépassé le niveau de 2004, avant les premiers effets de la réforme de Luxembourg. Ces évolutions marquent la fin de plusieurs années de baisse du prix du lait. Un prix du lait rémunérateur pour les producteurs de lait et un partage équitable de la valeur ajoutée entre les opérateurs de la filière constituent deux éléments essentiels du dynamisme de cette filière. Ces éléments fournissent à la filière laitière une visibilité appréciable pour lui permettre de poursuivre la réflexion engagée sur les éléments nécessaires à un nouvel équilibre des marchés des produits laitiers, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune qui s'achèvera pendant la présidence française de l'Union européenne. En ce qui concerne le pluralisme syndical, un groupe relatif à la « gouvernance des filières » s'est réuni entre septembre 2007 et avril 2008 dans le cadre des assises de l'agriculture. Les travaux ont porté notamment sur la composition des interprofessions et leur mode de décision. Différentes options ont été envisagées et feront débat au sein du Conseil supérieur d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25713

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5290

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7523